

UCL



Etudiants: Selon les derniers chiffres, l'UCL comptait en octobre 2016, 30 184 étudiants.

Cours: En une année, l'UCL assure 3 651 cours et 136 402 heures de cours à travers ses 42 programmes de bachelier et ses 214 masters.

Saint-Louis-Bruxelles



Etudiants: Saint-Louis compte cette année 3 888 étudiants.

Langue: Une des spécificités de Saint-Louis est l'enseignement des langues. Quarante-sept pourcent des étudiants sont inscrits dans des programmes plurilingues.

La fusion entre l'UCL et Saint-Louis se joue jeudi

- Semaine cruciale pour le paysage universitaire.
- Ce jeudi auront lieu les votes sur le projet de fusion entre l'UCL et Saint-Louis.
- Même accepté, le projet devra convaincre les partis politiques.

Les pas sont feutrés, et l'ambiance reste tendue. Quand, à l'ombre des campus de l'UCL et de Saint-Louis, on évoque les souhaits de fusion entre les deux universités, les principaux acteurs académiques n'évoquent leurs pronostics et leurs recommandations qu'avec une extrême prudence, et dans la plus grande discrétion.

Les étudiants détiennent la clé du scrutin

Jeudi soir en effet, le conseil d'administration de l'UCL, et l'assemblée générale de l'Université Saint-Louis-Bruxelles seront amenés à se prononcer sur le projet de fusion entre les deux universités. S'il n'y a guère de suspense du côté de Louvain-la-Neuve où l'on devrait largement voter en faveur de la fusion, le scrutin s'annonce plus serré à Bruxelles. Pour qu'elle puisse y être entérinée, il faudra en effet atteindre le quorum des 80 %, c'est-à-dire le vote positif d'au moins seize des vingt membres que compte l'assemblée générale de Saint-Louis.

Ces derniers jours, les consultations des différents corps universitaires ont cependant permis de rassurer les tenants du projet. Outre les huit voix des doyens et de l'équipe rectorale qui supportent la fusion, le corps académique (2 voix) s'est prononcé lundi en faveur du projet. Au sein des corps administratifs et scientifiques, plusieurs voix devraient se joindre au "oui".

Si, selon les bruits de couloirs, les votes de Jean-Paul Lambert et François Ost, les précédents recteur et vice-recteur qui ont chacun droit à une voix, font l'objet d'interrogations, une des clés du scrutin est détenue par les étudiants qui bénéficient de quatre voix, et qui pourraient donc, à eux seuls, menacer le projet. Leurs représentants ont reçu des garanties quant à l'avenir de la représentation étudiante. Mais, pour être certain de leur approbation, il faudra attendre le résultat du vote de l'ensemble des étudiants appelés aux urnes lundi et mardi.

Très critiqué au début de l'année académique, le projet de fusion a donc pu s'imposer ces dernières semaines, alors que les rectorats précisaient leurs intentions (voir ci-dessous).

Le suspense ne demeure pas moins total, et le débat, difficile, sous le regard intéressé du monde universitaire dans son ensemble. Confronté au projet de fusion des deux universités, le ministre de l'Enseignement supérieur Jean-Claude Marcourt (PS) a fait comprendre implicitement qu'il était loin de soutenir le projet. L'ULB, qui a proposé une solution alternative, redoute de voir s'installer dans la capitale la concurrence louvaniste. Les autres acteurs, quant à eux, savent également qu'une telle fusion rebattrait toutes les cartes du paysage académique francophone.

BdO

Pour la fusion

Se rassembler pour survivre

Surprise : C'était le 4 juillet dernier. Alors que les vacances et l'été envahissaient les esprits, Vincent Blondel (recteur de l'UCL) et Pierre Jadoul (recteur de Saint-Louis) surprenaient tout le monde en annonçant le projet de fusion entre leurs universités.

Collaboration : Tout de suite, les recteurs précisèrent leurs intentions et motivations. Le but de la manœuvre est bien d'entériner une fusion complète dès le mois de septembre sous la forme d'un "apport d'universalité" à titre gratuit. L'ASBL qui organise Saint-Louis serait donc totalement intégrée à l'UCL. Dans un contexte qui voit la concurrence entre les acteurs s'accroître, l'objectif est bien de renforcer le rôle national et international des deux universités, en rassemblant progressivement leurs moyens, mais aussi leurs spécificités. Ainsi, Pierre Jadoul et Vincent Blondel promettent que le nom et les atouts académiques de Saint-Louis seront préservés. Autres promesses, tous les programmes seront (dans un premier temps en tout cas) maintenus sur les deux sites, et la fusion ne devrait pas occasionner de pertes d'emploi.

L'incertitude principale est politique

S'ils parviennent à imposer leur projet lors des votes de jeudi, les recteurs Blondel et Jadoul ne seront pas au bout de leurs peines. Ils engageront alors une bataille politique pour que soit modifié le décret Paysage qui organise l'enseignement universitaire en Belgique francophone.

Une révision du décret

Seule une modification du décret permettra en effet d'entériner la fusion. Les universités y sont explicitement nommées et intégrées dans des pôles géographiques différents. Il faudrait du coup amender le texte. La question demeure cependant de savoir si cet amendement sera générique (il ouvrirait alors la porte à d'autres fusions), ou s'il entérinerait une seule exception, celle de la fusion entre l'UCL et Saint-Louis.

Mais des incertitudes demeurent également autour de l'agenda politique. Avant la modification décrétole, le ministre Marcourt devra demander un avis à l'Ares, l'Académie qui chapeaute l'enseignement supérieur. Or, cette demande n'a pas encore été déposée. Il est donc difficile d'imaginer qu'une réforme du décret Paysage puisse être entérinée d'ici septembre. En cas de vote

Contre la fusion

Préserver l'identité de Saint-Louis

Déception : L'effet de surprise qu'a été l'annonce des recteurs Jadoul et Blondel est resté en travers de la gorge de certains acteurs qui se sont montrés opposés à la fusion. Dans les faits, il leur a été, par la suite, difficile d'imposer dans les discussions un projet alternatif.

Adossements : En dehors de l'université, c'est l'ULB qui a rapidement proposé un projet alternatif. Il n'y était pas question de fusion, mais plutôt d'un partenariat pour renforcer la "petite" bruxelloise, tout en préservant son identité. Au sein de Saint-Louis, plusieurs membres du corps académique ont réfléchi et proposé en avril dernier un projet de "refondation". L'objectif était de renforcer Saint-Louis en elle-même, en consolidant notamment son administration. Pour les tenants de cet avenir alternatif, Saint-Louis a encore de nombreux atouts pour survivre de manière autonome et pour préserver ses spécificités. Entre autres forces, et en tant qu'institution de "petite taille", Saint-Louis offrirait une souplesse et une agilité qui est vue comme étant au bénéfice des étudiants, de la recherche et de l'enseignement.

en faveur de la fusion, Saint-Louis vivrait alors sous un régime inédit et délicat, puisqu'elle demeurerait une institution autonome devant la loi, mais qu'elle serait déjà engagée dans le cadre d'une fusion future.

Notons qu'au sein de l'Ares, qui rassemble l'ensemble des acteurs, l'avis au sujet de la fusion sera, au mieux, mitigé. La majorité PS-CDH qui gouverne en Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait alors prendre son temps avant de convenir d'une modification décrétole. Le 25 avril dernier, en commission du parlement de la Fédération, le ministre Marcourt rappelait d'ailleurs *"qu'il n'y a aucun accord politique pour modifier la législation en vue d'une fusion"*.

L'enjeu des habilitations

Une autre hypothèque importante est celle des habilitations. Depuis l'avènement du décret Paysage fin 2013, c'est l'Ares qui délivre les habilitations, c'est-à-dire les permissions d'enseigner tel ou tel programme dans tel ou tel établissement. Or, en cas de fusion, les programmes donnés à Saint-Louis ne pourront pas être transférés automatiquement d'un établissement à l'autre. Là aussi, il faudrait, si les deux universités souhaitent transférer les habilitations, un avis positif de la part de l'Ares.

Ces incertitudes font donc régner plusieurs hypothèques sur le projet de fusion. Il est certain qu'en cas de vote en faveur de ce projet, l'UCL et Saint-Louis entreprendront un sérieux travail de lobbying politique.

BdO